

PV
CONSEIL MUNICIPAL 22 JANVIER 2025

Date de convocation : 17 janvier 2025
L'an deux mil vingt-cinq, le 22 janvier à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle polyvalente des Châtaigniers en séance publique sous la présidence de Monsieur Jackie SURUT, Maire.

Date de publication : 29 janvier 2025
Étaient présents : Monsieur Jackie SURUT, Maire
Madame TOUZEAU Élisabeth, Monsieur CHESNEAU Jean-Claude,
Madame GADEMER Catherine, Monsieur PETITPAIN Arnaud, Madame
PITARD Annick, adjoints

Nombre de conseillers : 23
En exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 17
Monsieur GENDRON Christophe, Madame PINEAU Nathalie, Monsieur
MAYER Teddy, Monsieur GUIET-GOMEZ Manuel, Madame DIARD Zahra,
Madame DROUET Frédérique, Madame JALIER Roselyne, Monsieur
GASNIER Antoine, Monsieur VERNHETTES Patrice, Madame CHÂTEAU
Françoise, Monsieur CHAUVIN Gérard, Conseillers municipaux

Votants : 21
Procurations : Madame PÉRÉ Diane donne procuration à Madame PINEAU Nathalie
Madame JALIER Laurie donne procuration à Madame JALIER Roselyne
Monsieur LE GOT Jimmy donne procuration à Monsieur SURUT Jackie
Monsieur CHRISTIANY Damien donne procuration à Madame CHÂTEAU
Françoise

Absents : Monsieur MARCHAND Thibault
Monsieur BRUNEAU Claudy

Secrétaire : Madame DIARD Zahra

N°	Objet
Délibération n°01-22012025	Affaires budgétaires : vote des taux d'imposition locaux 2025
Délibération n°02-22012025	Affaires budgétaires : tarifs 2025
Délibération n°03-22012025	Assainissement : rapport au 31 déc 2023 sur le prix et la qualité de l'eau SIAEP de Montfort-le-Gesnois
Délibération n°04-22012025	Affaires générales : approbation du compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) de la ZAC des Hauts Champs au 31 déc 2024

QUORUM : 12

Approbation du PV du 18 décembre 2024

Nomination d'un secrétaire de séance : Mme DIARD Zahra



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
MAIRIE
SAINT-MARS-LA-BRIÈRE

Début de séance 20h04

1. AFFAIRES BUDGÉTAIRES : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION LOCAUX 2025

Rapporteur : Arnaud PETITPAIN

Suite à la réunion de la nouvelle commission des finances du 16 janvier 2025, plusieurs scénarios ont été proposés.

La loi de finances 2025 n'a pas encore été votée. Mais une augmentation des bases locatives à 1.7 % sera certainement actée.

La commission des finances a apporté son avis sur les taux d'imposition communaux. Elle s'est prononcée, comme les années antérieures pour un maintien.

Les bases fiscales augmenteront encore, et la commission n'a pas souhaité accentuer la pression fiscale des brierols. Le travail des équipes portera, autant que faire se peut, sur la recherche de pistes d'économies.

projection recettes fiscales 2025 (base 1285/2024)

1,7% d'augmentation des bases foncières

					PREVISION RECETTES FISCALES HYP BP 2025 Bases +1.7% AVEC AUGMENTATION DES TAUX COMMUNAUX				
FONCIER BATI	bases 2024 (état 1288)	recettes fiscales 2025 attendues sans augmentation ni des bases et ni des taux de prélevement (taux à 39,11%) donc identiques à 2024	augmentation des bases à 1,7% (non voté encore en janvier 2025)	taux 2025 identiques à 2024	PREVISION RECETTES FISCALES HYP BP 2025 Bases +1.7% SANS AUGMENTATION DES TAUX COMMUNAUX	augmentation du taux de 1% soit 39.50%	augmentation du taux de 2% soit 39.69%	augmentation du taux de 3% soit 40.28%	augmentation du taux de 6% soit 41.07%
locaux d hab ordinaire FB				39,11%					
locaux d hab social FB				39,11%					
locaux à usage prof FB				39,11%					
ets industriels et assimilés FB				39,11%					
TOTAL (sans coef correcteur)	2 442 305 €	953 610 €	2 484 841 €	39,11%	974 892 €	981 512,27 €	991 203,15 €	1 000 894,03 €	1 020 524,27 €
FONCIER NON BATI		recettes fiscales 2025 attendues sans augmentation des bases et taux de prélevement (taux à 41,03%)				augmentation du taux de 1% soit 41.44%	augmentation du taux de 2% soit 41.85%	augmentation du taux de 3% soit 42.26%	augmentation du taux de 6% soit 43.08%
TOTAL	134 011,00 €	54 985 €	136 289 €	41,03%	55 919 €	56 478,24 €	57 037,02 €	57 595,81 €	58 713,38 €
TAXE D HABITATION RESIDENCES SECONDAIRES nouveauté 2024		recettes fiscales 2025 attendues sans augmentation des bases et taux de prélevement (taux à 21,17%)				augmentation du taux de 1% soit 21.38%	augmentation du taux de 2% soit 21.59%	augmentation du taux de 3% soit 21.80%	augmentation du taux de 6% soit 22.23%
TOTAL	103 681,00 €	21 949,00 €	105 444 €	21,17%	22 332 €	22 543,84 €	22 765,27 €	22 986,70 €	23 440,11 €
TAXE D HABITATION LOGEMENTS VACANTS (1) nouveauté 2024	nouveauté 2024: délibération du 6 septembre 2023, d'assujettir les logements vacants au taux des résidences secondaires soit 21,17%.					augmentation du taux de 1% soit 21.38%	augmentation du taux de 2% soit 21.59%	augmentation du taux de 3% soit 21.80%	augmentation du taux de 6% soit 22.23%
TOTAL	80 423,00 €	18 296,00 €	87 892 €	21,17%	10 607 €	10 791,35 €	10 975,52 €	11 160,50 €	11 538,43 €
TOTAL RECETTES FISCALES	2 767 420,00 €	1 048 749 €	2 814 468 €		1 063 672 €	1 079 326 €	1 089 581 €	1 100 637 €	1 122 215 €

M. PETITPAIN présente les choix possibles d'évolution des taux.

M. le Maire rappelle le statut quo depuis plusieurs années et la non augmentation des taux d'imposition fiscale depuis 5 ans.

Les membres du conseil sont amenés à voter pour un maintien des taux d'imposition locaux pour l'année 2025, comme proposé par la commission des finances.

Vote à l'unanimité

2. AFFAIRES BUDGÉTAIRES : TARIFS 2025

Rapporteur : Arnaud PETITPAIN

Droits de place :

- Tarif abonné (à compter de 3 mois) : forfait 1 €
- Tarif occasionnel : forfait 1 €
- Forfait utilisation de l'électricité : 5 € / jour
- Tarif forain (cirque et autres manifestations foraines) : 500 €/jour (sans électricité) + 5 €/m³ d'eau consommé
- Tarif food-truck : 10 € l'emplacement à la journée

Droits de voirie – terrasse semi-fermée : 3€ le m²/mois

Droits de stationnement – terrasse ouverte, étalage : 1€ le m² / mois

Bibliothèque :

Il est proposé pour 2025 : la gratuité.

Tarifs des concessions :

Les tarifs des concessions proposés pour 2025 sont :

Type de concessions	Achat concessions		Renouvellement concessions	
	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans
Terrain	500 €	1 000 €	250 €	500 €
Colombarium	500 €	1 000 €	250 €	500 €
Cavernes	700 €	1 400 €	250 €	500 €

Utilisation du caveau provisoire		
Journée	Quinzaine	Mois
5 €	50 €	100 €

Grille de tarifs des locations de salles 2025 à la journée

Salle des Châtaigniers

	Particuliers				Associations				CE et entreprises			
	Commune 2025		Extérieurs 2025		Commune 2025		Extérieurs 2025		Commune 2025		Extérieurs 2025	
	Tarif été	Tarif hiver	Tarif été	Tarif hiver	Tarif été	Tarif hiver	Tarif été	Tarif hiver	Tarif été	Tarif hiver	Tarif été	Tarif hiver
Caution : 1 200 €	120 €	150 €	210 €	270 €	60 €	80 €	Non autorisé	Non autorisé	300 €	400 €	450 €	600 €
Soirée dansante privée, repas dansant privé ou buffet privé	Non autorisé	Non autorisé	Non autorisé	Non autorisé	Gratuit	Gratuit	Non autorisé	Non autorisé	Gratuit	Gratuit	450 €	600 €
AG, réunions, galette, vin d'honneur, arbre de Noël	Non autorisé	Non autorisé	Non autorisé	Non autorisé	Gratuit	Gratuit	Non autorisé	Non autorisé	Gratuit	Gratuit	450 €	600 €

Espace du Narais - HALL

	Particuliers				Associations				CE et entreprises			
	Commune 2025		Extérieurs 2025		Commune 2025		Extérieurs 2025		Commune 2025		Extérieurs 2025	
	Tarif été	Tarif hiver	Tarif été	Tarif hiver	Tarif été	Tarif hiver	Tarif été	Tarif hiver	Tarif été	Tarif hiver	Tarif été	Tarif hiver
Caution : 1 200 €	120 €	150 €	230 €	300 €	60 €	80 €	Non autorisé	Non autorisé	300 €	400 €	450 €	600 €
Hall sans cuisine												
Option supplémentaire forfait cuisine												
200 €												



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
MAIRIE
SAINT-MARS-LA-BRIÈRE

Espace du Narais - SALLE

	Particuliers				Associations				CE et entreprises			
	Commune 2025		Extérieurs 2025		Commune 2025		Extérieurs 2025		Commune 2025		Extérieurs 2025	
	Tarif été	Tarif hiver	Tarif été	Tarif hiver	Tarif été	Tarif hiver	Tarif été	Tarif hiver	Tarif été	Tarif hiver	Tarif été	Tarif hiver
Caution : 2 000 €	270 €	350 €	530 €	700 €	140 €	180 €	530 €	700 €	380 €	500 €	750 €	1 000 €
Sans entrée payante	Non autorisé	Non autorisé	Non autorisé	Non autorisé	150 €	200 €	750 €	1 000 €	450 €	600 €	1 130 €	1 500 €
Avec entrée payante												

Caution MÉNAGE ET TRI SÉLECTIF : 150 € Salle des châtaigniers et hall du Narais
300 € Espace du Narais

Tarif verre/gobelet cassé ou manquant : 2,00 €

Tarifs week-end du samedi 8h au lundi 8h ou 2 jours	x 1,50 tarif journalier
Tarifs vendredi et week-end ou 3 jours consécutifs	x 2,00 tarif journalier

Périodes saisons

Hiver	du 1 ^{er} octobre au 30 avril
Été	du 1 ^{er} mai au 30 septembre

GYMNASE

	Particuliers				Associations				CE et entreprises			
	Commune 2025		Extérieurs 2025		Commune 2025		Extérieurs 2025		Commune 2025		Extérieurs 2025	
	Tarif été	Tarif hiver	Tarif été	Tarif hiver	Tarif été	Tarif hiver	Tarif été	Tarif hiver	Tarif été	Tarif hiver	Tarif été	Tarif hiver
Location horaire	Non autorisé	Non autorisé	Non autorisé	Non autorisé	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	80 €	100 €	80 €	100 €

Gratuité aux associations :

- d'une manifestation 1 fois par an,
- des répétitions avant spectacle,
- des assemblées générales,
- du Spectacle de Noël organisé par l'APE

Tarifs animaux errants - nouveauté 2025

Déplacement pour chats et chiens errants pucés : 90 €

Déplacement pour bovins et autres animaux : 200 €

M. le Maire indique que suite à une demande reçue le matin même, il proposera lors d'un prochain conseil un nouveau tarif d'installations de spectacles de marionnettes. Ce tarif n'existant pas, ils ont été obligés de refuser l'installation.

Mme TOUZEAU indique que ce tarif existait il y a 3 ans.

M. VERNHETTES explique la suppression par la consommation électrique excessive lors de l'installation de cirques.

M. le Maire proposera donc un nouveau tarif lors d'un prochain conseil mais uniquement pour les spectacles de marionnettes.

Mme CHÂTEAU demande si les tarifs 2024 peuvent être communiqués pour une meilleure comparaison avec les tarifs 2025.

M. Le Maire répond que les modifications seront annoncées au fur et à mesure de la présentation. Il précise que les tarifs des concessions sont les plus chères des environs.

M. PETITPAIN définit les tarifs et annonce les deux nouveautés : un tarif été /hiver pour les locations de salles et un nouveau tarif pour les animaux errants.

M. le Maire informe de la non-reconduction du contrat avec la société Molosses Land. La société est en justice, le gérant n'avait pas les autorisations pour s'occuper des animaux.

Les membres du conseil sont amenés à se prononcer sur les tarifs 2025

Vote à l'unanimité

3. EAU : RAPPORT AU 31 DÉC 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU SIAEP DE MONTFORT-LE-GESNOIS.

Rapporteur : Jean-Claude CHESNEAU

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose au Maire, par son article L 2224-5, la présentation au conseil municipal, d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport, destiné notamment à l'information des usagers, sera tenu à la disposition du public.

Le rapport 2023 est joint en annexe.

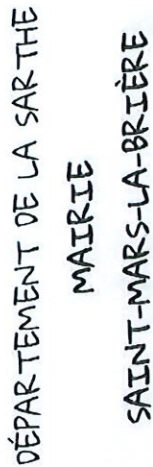
Il est rappelé que ce syndicat a fusionné au 1^{er} janvier 2025 avec celui de la Vive-Parence.

M. CHESNEAU fait une synthèse du rapport :

- -5.8% d'eau pompée avec un réseau qui s'améliore.
- 1.2m3/jour de fuite
- 6 862 hab
- 3 280 abonnés en 2023 (contre 3674 avant, baisse expliquée par le départ de Fatines vers Le Mans Métropole)

Il rappelle la fusion de ce syndicat avec le syndicat de la Vive-Parence au 1^{er} janvier 2025. Ce syndicat vend de l'eau à Fatines mais en rachète à Ste Corneille.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce rapport 2023



Rapporteur : Mr le Maire

SANT WAFS LA ERIERE
DET. 101 Hous Group
ECHANCIER AUE 172203
130 Lms

0)

Ce compte rendu en date du 31 décembre 2024 sera le dernier sur ce projet.

Le projet a été abandonné lors du conseil municipal du 23 octobre 2024, suite à une réduction importante des surfaces urbanisables de la commune, après les révisions successives du PLU et PLUi.

Les membres du conseil sont amenés à approuver ce dernier compte rendu d'activité.

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire annonce l'arrivée du parquet de remplacement du Narais. Le démontage va commencer. Il rappelle la tenue des vœux le 31 janvier au gymnase.

Mme PITARD informe de la mise en place d'une collecte solidaire de Mayotte lancée par le CCAS, en association avec Familles Rurales jusqu'au 8 février.

M. le Maire propose que cette collecte soit publiée sur la nouvelle page Facebook de la commune et IntraMuros.

M. CHESNEAU a rappelé la réunion concernant le Hameau de St Denis et de la Chesnaie du 18 janvier 2025. Les membres de la commission « Travaux » recevront un mail pour participer au choix des lampadaires pour certaines rues. A la question de M. CHAUVIN sur l'état de la Maison Grigné, il répond que la toiture est effectivement refaite à l'ancienne, par la société GLOT. Il faudra définir l'utilisation de cette maison qui ne pourra pas répondre aux normes d'accueil de public.

M. CHAUVIN demande si des réserves ont été faites sur la maison de santé, et notamment sur les fissures de la salle d'attente.

M. CHESNEAU confirme les réserves, mais la commune n'a pas l'autorisation de Sarthe Habitat d'intervenir pendant un an.

Mme TOUZEAU informe du cyclo-cross le 26 janvier 2025.

Mme PINEAU annonce l'arrivée d'une sage-femme Mme DEMARCO, au 15 février 2025 (prise de rdv sur Doctolib).

Fin de la séance 21 h00

Le secrétaire
Zahra DIARD



Le Maire
Jackie SURUT

